



COMMUNE DE CHATENOIS LES FORGES
ARRETE MUNICIPAL

Objet : Règlementation de la circulation et du stationnement à l'occasion de l'emménagement d'un administré au 4 rue Jeanne d'Arc

LE MAIRE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-4,
VU le code de la route et notamment l'article R411-8,

CONSIDERANT la demande de Mme Emilie VALENTIN emménageant au 4 rue Jeanne d'Arc à Châtenois-les-Forges, rue à sens unique, toute la journée du samedi 23 novembre 2024, il y a lieu de prendre les mesures nécessaires de maintien de l'ordre et de sécurité publics,

A R R E T E

ARTICLE 1 - Circulation.

La rue Jeanne d'Arc sera exceptionnellement fermée à la circulation **le Samedi 23 novembre 2024 de 7 h 00 à 20 h 00.**

ARTICLE 2 - Sécurité et signalisation.

La signalisation nécessaire sera placée par les services de la commune.

ARTICLE 3 – Diffusion

Le présent arrêté sera adressé au Chef du centre de secours ainsi qu'à Monsieur le Chef de la Gendarmerie.

Fait à Châtenois-les-Forges, le 31 octobre 2024

L'adjoint à la voirie,



Lionel VAUTHIER